

**Attestation d'inscription à la
formation IpESS[®]**

Session 2019 – Groupe 3

Projet pilote en région Auvergne Rhône Alpes

Afin de confirmer de façon définitive votre inscription à la formation IpESS proposée par le RESEAU FEVE, nous vous remercions de compléter et de nous renvoyer par mail ou par courrier le présent formulaire.

Compléter vos coordonnées

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

Mail :

Téléphone :

Entreprise et lieu de travail :

.....

.....

Dates de la formation

La formation comprend deux ½ journées de temps collectifs (au démarrage et à la fin de la formation) et 4 journées de formation. La présence à la totalité des jours est requise pour le bon déroulé de la formation.

- ½ journée de démarrage (temps collectif) : le **mardi 19 mars 2019** (14h-17h) avec déjeuner partagé.
- 4 journées de formation : **jeudi 4 et vendredi 5 avril 2019, lundi 6 et mardi 7 mai 2019** (8h30 à 17h30)
- Examen de certification et préparation à l'accompagnement (temps collectif) : le **mardi 21 mai 2019** (8h30-12h avec déjeuner partagé)

Lieu de la formation

La ½ journée de démarrage, les 4 jours de formation ainsi que l'examen de certification – préparation à l'accompagnement se tiendront à des lieux différents :

CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire)
11 rue Auguste Lacroix
69003 Lyon

La Maison de l'Environnement
14 avenue Tony Garnier
69007 Lyon

Le RESEAU FEVE informera les stagiaires des lieux pour chaque étape de la formation.

Participation financière

La formation est entièrement réalisée par le RESEAU FEVE et ses partenaires. Elle est réalisée par 4 formateurs ainsi que des intervenants lors du temps d'accompagnement post-formation.

La formation fait partie d'un projet expérimental pilote soutenu par l'ADEME Auvergne Rhône Alpes et est à ce titre gratuite pour les stagiaires participants. Seul l'examen de certification mis en place à l'issue de la formation requiert la participation financière des stagiaires. Cette participation est obligatoire.

Participation au coût de la certification IpESS[®] :

240 € (deux cent euros) TTC

La certification fait partie intégrante du projet pilote. Le montant demandé au stagiaire participe aux frais de l'organisme de certification partenaire.

Le stagiaire ayant réussi l'examen de certification se verra remettre un **certificat au métier d'IpESS[®] 1^{er} niveau**.

Modalités pratiques

Les frais de transports, de repas et éventuellement d'hébergement sont à la charge du stagiaire.

Lors des journées de formation, les stagiaires peuvent amener leur repas ou trouveront à proximité de quoi se restaurer.

Le repas du mardi 19 mars 2019 sera organisé de façon collective.

Adhésion au RESEAU FEVE

L'adhésion du RESEAU FEVE pour les stagiaires participant à la formation IpESS[®] est obligatoire.

Les stagiaires rejoignent de fait les membres ACTIFS de l'association. Ils s'engagent alors à respecter la Charte du RESEAU FEVE disponible sur le site www.reseaufeve.org qui leur sera remis lors du démarrage de la formation.

Le montant de l'adhésion au RESEAU FEVE est de 15 euros.

Inscription définitive

L'inscription à la formation est confirmée par l'envoi par le stagiaire du présent formulaire complété et signé **ou du formulaire dûment renseigné en ligne** ainsi que des règlements :

- de l'adhésion à l'association
- des arrhes de participation aux frais de certification, pour un montant de : 50 euros

Le formulaire est à renvoyer par mail à : contact@reseaufeve.org ou par courrier à

RESEAU FEVE
10bis rue Jangot
69007 Lyon

Les règlements sont à envoyer soit par chèque avec le formulaire à l'adresse ci-dessus, soit par virement bancaire (RIB disponible sur le site www.reseaufeve.org / Adhérer).

Engagement du stagiaire

La présente inscription engage le stagiaire à être présent à l'ensemble des jours de formation incluant les temps collectifs de démarrage et d'examen de certification et les 4 journées de formation.

Un temps d'accompagnement à la mise en œuvre de projets et d'aide à la création de FEVEs est proposé au stagiaire à l'issue de la formation, de mars 2019 à mars 2020 (1 an).

En participant au projet pilote session 2019 soutenu par l'ADEME, le stagiaire **s'engage à participer également au temps d'accompagnement**. Le RESEAU FEVE et ses partenaires proposeront des temps collectifs gratuits « à la carte » (visites, rencontres, formations flashes, temps d'intelligence collective) auxquels le stagiaire pourra se joindre selon la nature de ses envies d'agir et ses thématiques d'engagement.

Le stagiaire s'engage à participer à la formation ainsi qu'au temps d'accompagnement de façon libre et volontaire et en dehors de ses obligations professionnelles.

En adhérant au RESEAU FEVE, le stagiaire s'engage à respecter la Charte du RESEAU FEVE et à agir librement. De ce fait, aucun engagement, que ce soit de moyens ou de résultats, ne doit être contracté entre lui et son entreprise vis-à-vis de la formation et de l'accompagnement de ses envies d'agir.

Le stagiaire est libre de communiquer à son entreprise sa participation au projet pilote et à la formation IpESS[®]. Le stagiaire est autonome dans sa propre disponibilité pour suivre la formation. Par exemple, il peut utiliser ses congés ou utiliser du temps dédié dans son entreprise aux engagements associatifs ou négocier sa disponibilité partielle ou totale pour suivre la formation auprès de son manager ou sa GRH (ex : évolution professionnelle, engagements associatifs, ..). Toutefois, **il ne doit en aucun cas contracter d'engagement de résultats ou de moyens avec son entreprise, ceci afin de garantir le caractère libre et volontaire de son engagement de nature associative.**

La formation sera inscriptible au catalogue de formations de son entreprise et éligible au CPF.

Le stagiaire participant au projet pilote session 2019 sera de fait un ambassadeur IpESS[®] dans son entreprise et pourra accompagner d'autres ambassadeurs ainsi que la création de FEVEs

Un livret du stagiaire IpESS[®] sera remis au stagiaire lors du démarrage de la formation.

Engagements du RESEAU FEVE

L'association a pour mission d'accompagner les envies d'agir des salariés en faveur de l'environnement, de la solidarité et de la citoyenneté et d'aider les salariés à la création de FEVEs sur leur lieu de travail. L'association accompagne les individus salariés d'entreprises ou d'organisations selon sa Charte disponible sur le site www.reseaufeve.org, ainsi que la création de FEVEs selon la Charte des FEVEs disponible également sur le site de l'association.

Le RESEAU FEVE s'engage à former et accompagner les stagiaires participants durant les jours définis ainsi que durant le temps d'accompagnement et au-delà de façon libre gratuite et indépendante. Seule la certification nécessite une participation financière à hauteur de 240 euros TTC à la charge du stagiaire.

L'examen de certification IpESS[®] est mis en œuvre par le RESEAU FEVE et ses partenaires à l'issue de la formation. Il viendra certifier les compétences acquises en Intrapreneuriat de l'Environnement du Social et du Solidaire (IpESS[®]) tel que conçu, développé et proposé par le RESEAU FEVE et ses partenaires.

Certificat IpESS[®]

Les stagiaires ayant réussi l'examen de certification se verront remettre un certificat au métier IpESS[®] 1^{er} niveau.

Participation au film documentaire

La présente formation (et sa phase d'accompagnement) fait partie d'un projet pilote expérimental en région Auvergne Rhône-Alpes et en France soutenu par l'ADEME.

Afin de suivre les futurs intrapreneurs IpESS[©] durant la formation et la phase d'accompagnement, un film documentaire sera réalisé.

Une présentation du projet du film documentaire et de ses modalités sera faite lors du temps collectif de démarrage. Les stagiaires seront invités à exprimer leur accord pour leur participation.

Photo de groupe et référencement des IpESS[©] au sein du RESEAU FEVE

A l'issue de la formation, les stagiaires pourront participer à une photo collective de la 1^{ère} promotion des IpESS[©]

Chaque stagiaire sera inscrit dans l'annuaire des FEVERs et IpESS[©] au sein du RESEAU FEVE. Il pourra participer s'il le souhaite aux rendez-vous du RESEAU FEVE et de ses partenaires en tant qu'intervenant, et poursuivre son adhésion au RESEAU FEVE.

Formulaire à renvoyer complété et signé avec les règlements (adhésion + arrhes de certification) dans les meilleurs délais.

Fait à Le :

Signature :

Pour toute question : contact@reseaufeve.org ou Solinne au 06.09.15.14.47